

**Concours sur le thème du patrimoine belge « Mon patrimoine revisité »,  
à destination des classes de première, deuxième et troisième année de  
l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
  - Niveaux : PRIMAIRE

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du 05/09/2018 au 05/10/2018

**Documents à renvoyer**

- Oui
  - Date limite : 05/10/2018
  - Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

concours -patrimoine -  
primaire - culture

**Destinataires de la circulaire**

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- à Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- aux membres des services d'Inspection de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement primaire ordinaires et spécialisés subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire ordinaires et spécialisés organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- à l'inspecteur général coordonnateur du Service général de l'Inspection

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- aux Associations de Parents ;
- à l'Administrateur général de l'AGE ;
- au Conseil des PO de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) ;
- au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
- au Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SEGEC);
- à la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

**Signataire**

Ministre /

Administration : Secrétariat général

**Personnes de contact**

Service ou Association : Cellule Culture-Enseignement

Nom et prénom	Téléphone	Email
De Moey Dominique	02/413.28.82	monpatrimoinerevisite@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Cellule Culture-Enseignement	02/413.23.54	

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement pour l'année scolaire 2018-2019 de la troisième édition du concours « Mon patrimoine revisité ».

Ce concours est organisé chaque année et consacré à la mise en valeur du patrimoine belge. Il est destiné aux classes de première, deuxième et troisième année de l'enseignement primaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conçu par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il poursuit les principaux objectifs suivants :

- Faire découvrir le patrimoine muséal, artistique, architectural, industriel et folklorique de la Belgique.
- Mettre en scène ce patrimoine et lui donner un prolongement par le biais de la création plastique.
- Eveiller les élèves aux formes artistiques et culturelles à partir de leur environnement proche.
- Susciter la créativité des élèves, éveiller leur curiosité et développer leur sens de l'observation.
- Associer les élèves à un travail créatif de groupe.

Le concours s'articule autour de trois prix :

Le "Premier Prix" : prix décerné à une classe de chacune des trois années scolaires primaires représentées, le "Prix Coup de cœur" : prix décerné à une classe de chacune des trois années scolaires primaires représentées, le "Prix du public" : prix décerné à une seule classe, toutes années scolaires confondues, par les classes qui visiteront l'exposition "Mon patrimoine revisité"

L'édition 2018-2019 du concours bénéficie de la participation exceptionnelle du musée KANAL-Centre Pompidou de Bruxelles.

Les inscriptions au concours doivent se faire via un formulaire électronique hébergé, à partir du 5 septembre 2018 à 13 heures, sur le site internet de la Cellule Culture-Enseignement suivant les modalités précisées en annexes.

En vous remerciant de bien vouloir relayer cette information auprès des enseignants concernés de votre établissement ou de votre réseau.

Frédéric Delcor

Secrétaire général

Annexes : Présentation générale - Règlement



## Annexe 1

### CONCOURS «MON PATRIMOINE REVISITE» - PRESENTATION GENERALE

La Cellule Culture-Enseignement propose aux enseignants et leurs élèves d'aborder en classe le patrimoine belge, par le biais d'un concours multiformes : «Mon patrimoine revisité ».

#### I. Principes généraux du concours

Le concours s'adresse aux classes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire obligatoire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

Le concours poursuit 5 objectifs principaux :

- Faire découvrir le patrimoine muséal, artistique, architectural, industriel et folklorique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Mettre en scène ce patrimoine et lui donner un prolongement par le biais de la création plastique.
- Eveiller les élèves aux formes artistiques et culturelles à partir de leur environnement proche.
- Susciter la créativité des élèves, éveiller leur curiosité et développer leur sens de l'observation.
- Associer les élèves à un travail créatif de groupe.

Une classe choisit un lieu, un objet, un plat du patrimoine belge. En fonction du choix de la classe, les élèves iront visiter, découvrir ou goûter celui-ci. Ensuite, il leur sera demandé de reproduire ledit élément du patrimoine sous une forme artistique qui pourra être conservée et présentée lors d'une exposition à Bruxelles au Musée Kanal/Centre Pompidou.

## CONCOURS «MON PATRIMOINE REVISITE» - REGLEMENT

### Art 1. – Principe général

Le concours « Mon patrimoine revisité » s'adresse aux classes de 1<sup>ère</sup>, de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire obligatoire organisé ou subventionné par la Communauté française (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

Il propose aux classes participantes de :

- Découvrir le patrimoine muséal, artistique, architectural, industriel et folklorique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mettre en scène ce patrimoine et lui donner un prolongement par le biais de la création plastique ;
- S'éveiller aux formes artistiques et culturelles à partir de leur environnement proche ;
- Susciter la curiosité et développer le sens de l'observation de chacun, tout en s'inscrivant dans un travail créatif de groupe.

Les classes inscrites :

1. Choisissent une œuvre d'art (tableau, sculpture,...) dans un musée belge, un monument du quartier ou national, une façade ou un édifice architectural, un témoignage du patrimoine industriel ou folklorique local ou national;
2. Justifient leur choix et le présentent;
3. La/le mettent en scène de façon originale par le biais des arts plastiques.

L'ensemble des réalisations feront l'objet d'une présentation publique sous la forme d'une exposition dans l'Atrium du Parlement de la Communauté française, au mois d'avril 2018. A l'occasion de cette exposition, cinq prix seront octroyés aux classes ayant réalisé l'œuvre collective jugée la plus représentative, la plus originale et la plus aboutie : un 1<sup>er</sup> et un 2<sup>ème</sup> prix pour les classes de première primaire, un 1<sup>er</sup> et un 2<sup>ème</sup> prix pour les classes de deuxième primaire, un 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix pour les classes de troisième primaire et un seul et unique prix "du public" pour une seule classe quelque soit l'année primaire à laquelle elle appartient.

### Art. 2 - Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Seul l'enseignant peut inscrire sa classe, ou les classes participantes, auprès de l'organisatrice au moyen du formulaire téléchargeable à partir du 5 septembre 2018 et jusqu'au 5 octobre 2018 inclus via le site internet [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) - rubrique "Mon patrimoine revisité".

Un même enseignant peut également inscrire plusieurs classes pour autant qu'il garantisse la production d'un projet différent par classe inscrite.

Un formulaire par classe inscrite est obligatoire.

La sélection ne portera que sur un projet par classe inscrite.

La participation au présent concours se fait sur base volontaire et concerne la classe dans son ensemble. Pour les classes "double", il est obligatoire de choisir une seule année scolaire pour l'ensemble de la classe.

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant, collectées à cette occasion, soient traitées par le Ministère de la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général. Conformément au règlement général relatif à la protection des données, l'enseignant responsable peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier à l'adresse précitée.

### Art. 3 - Limite et clôture des inscriptions

La période des inscriptions est ouverte du mercredi 5 septembre à 13h au vendredi 5 octobre 2018 inclus (jusqu'à 17h). Les inscriptions pourront se faire uniquement via le formulaire électronique qui sera mis en ligne à partir du mercredi 5 septembre 2018 sur le site internet: [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) , rubrique "mon patrimoine revisité".

Afin d'assurer la mise en valeur optimale de l'ensemble des travaux réalisés, le nombre d'inscriptions est limité à 40 classes.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

#### Art. 4 - Calendrier

\*Du 5 septembre au 5 octobre 2018 inclus : période des inscriptions.

\*Le vendredi 9 novembre 2018 au plus tard, la Cellule Culture-Enseignement devra avoir en sa possession tous les intitulés.

\*Le vendredi 15 mars 2019 : date limite de réception par courriel des textes expliquant le choix de l'œuvre + deux photos de l'œuvre + dimensions des œuvres qui seront présentées lors de l'exposition publique. .

\*Avril 2019 après les vacances de Pâques : Livraison des travaux au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (les dates seront communiquées le 15 mars 2019, après la clôture de la période des inscriptions).

\*Première quinzaine de mai 2019: Exposition des œuvres au Musée Kanal /Centre Pompidou de Bruxelles.

\*Fin mai 2019, les œuvres seront renvoyées aux classes par coursier express après le démontage de l'exposition.

\*Fin mai 2019 : Livraison des prix aux classes lauréates.

#### Art. 5 - Présentation des réalisations

Les classes inscrites s'engagent à réaliser, collectivement et durant l'année scolaire en cours, une œuvre plastique mettant en scène de façon originale un élément du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles (patrimoine muséal, architectural, monumental, folklorique ou industriel).

Le format de l'œuvre collective est libre mais ne peut excéder 2x1m pour une œuvre bidimensionnelle et 1x1x1m pour une œuvre tridimensionnelle.

Les média et techniques utilisés peuvent être très variés, par exemple le dessin, la peinture, le montage photographique, l'assemblage d'objets, le collage, la sculpture (papier mâché, terre glaise, plastiline, tissus, etc.).

Rem : Aucune production audio et/ou vidéo ne sera acceptée pour cause de mauvaise acoustique dans l'espace de l'exposition.

Rem : Si vous décidez de produire un dessin, une peinture ou tout autre travail nécessitant un encadrement, prévoyez-le avant la livraison de votre travail car aucun encadrement ne sera prévu à cet effet.

Les réalisations devront être livrées, au frais des établissements scolaires, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à 1000 Bruxelles aux dates et heures qui vous seront communiquées fin octobre 2018, après la clôture de la période des inscriptions. Une seule œuvre par classe sera acceptée. Celle-ci sera accompagnée d'un petit texte expliquant le choix de l'œuvre patrimoniale, le choix de la matière utilisée pour produire l'œuvre et le pourquoi d'une telle mise en scène. Ce texte + deux photos de l'œuvre réalisée devront être envoyés par courriel à la Cellule Culture-Enseignement : [monpatrimoinerevisite\(at\)cfwb.be](mailto:monpatrimoinerevisite(at)cfwb.be) , au plus tard pour le vendredi 23 mars 2019.

Les œuvres originales et leur envoi par courriel seront accompagnés des précisions suivantes : nom et adresse de l'établissement scolaire, nom de l'enseignant, classe concernée (1ère ou 2ème primaire) et nombre d'élèves par classe.

#### Art. 6 – Composition du jury

Le jury est composé de personnalités issues des secteurs de l'enseignement, du patrimoine et des arts plastiques.

Le jury décide souverainement et ses décisions sont sans appel.

#### Art. 7 - Remise de Prix

L'ensemble des réalisations fera l'objet d'une présentation publique sous la forme d'une exposition au Musée Kanal/Centre Pompidou de Bruxelles, au mois de mai 2019.

Chaque classe s'engage à venir visiter l'exposition. Les frais de déplacement en transports en commun seront remboursés par la Cellule Culture-Enseignement sur base d'une déclaration de créance officielle émise par cette dernière.

A l'occasion de cette exposition, cinq prix seront octroyés aux classes ayant réalisé l'œuvre collective jugée la plus représentative, la plus originale et la plus aboutie : un 1er et un 2ème prix pour les classes de 1ère, un 1er et 2ème prix pour les classes de 2ème primaire, un prix public soit pour une classe de 1ère ou une classe de 2ème primaire.

Les prix seront envoyés, par colis postaux, aux classes lauréates, dans le courant du mois de mai 2019.

#### Art.8 – Droit de propriété intellectuelle

Par leur participation, les concurrents autorisent la reproduction et diffusion, en tout ou partie, de leur création collective sur le site internet de l'organisatrice, dont l'adresse est la suivante : [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be). La licence d'utilisation et de communication visée est consentie gratuitement par les participants au concours.

Du seul fait de leur participation, les concurrents assurent être titulaires des droits faisant l'objet de la licence d'utilisation et communication consentie, les œuvres collectives étant originales et inédites.

#### Art. 9 – L'organisatrice

Le présent concours est organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat Général du Ministère de la Communauté française, Boulevard Léopold II n°44 à 1080 Bruxelles, ci-avant dénommée l'organisatrice.

Il bénéficie du soutien de la Ministre chargée de l'Enseignement obligatoire en Communauté française et de celle de la Culture et de l'Enfance.

Tout document ou information lié au présent concours peuvent être obtenus

- par téléphone : 02/413.28.82
- par mail : [monpatrimoinerevisite@cfwb.be](mailto:monpatrimoinerevisite@cfwb.be)
- via internet : [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) - rubrique "Mon patrimoine revisité"
- par courrier (à l'adresse postale susmentionnée de l'organisatrice)

#### Art. 10 – Litiges

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement. L'exécution de ce dernier est soumise à la loi belge. En cas de litige, seuls les Cours et les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

#### Informations

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Secrétariat général  
Cellule Culture-Enseignement  
Monsieur Dominique De Moey  
Tél. : 02/413.28.82  
Courriel : [monpatrimoinerevisite@cfwb.be](mailto:monpatrimoinerevisite@cfwb.be)